

DECISION JUDICIAIRE.—Dans la cause de Brown contre les commissaires d'écoles de Laprairie, la cour supérieure de Montréal a décidé que la 21e clause du statut, 9 Victoria chapitre 27, ne donne pas aux commissaires d'école le pouvoir arbitraire de destituer les instituteurs et que, nonobstant cette clause, un instituteur injustement destitué a droit à une action en dommages contre les commissaires d'école. Cette décision a été donnée par les honorables juges Day, Smith et Badgley. MM. Loranger et Lanctot occupaient pour les commissaires et M. Abbott, pour l'instituteur.

Les commissaires n'ayant prouvé aucune négligence ou incompétence de sa part, des dommages et les frais furent accordés à M. Brown.

Il est bon de faire observer que, d'après la douzième clause du statut 19 Vict. chapitre 14, les instituteurs destitués sans motif valable peuvent obtenir, par voie de requête adressée au Surintendant, une indemnité sur la part de la subvention, revenant aux commissaires d'école, sans être obligés de recourir à aucun autre tribunal.

TABLEAU DES HEURES D'ETUDES A L'ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

PREMIÈRE ANNÉE.							Heures par semaine.		
HEURES.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	Classe junior.	Classe senior.	
8 à 9	Français.	Français.	Français.	Calligraphie et dessin jusqu'à 11 h.	Français.	Français.			
9 à 10	Arithmétique	Arithmétique	Arithmétique		Arithmétique	Pédagogie.			
2 à 3	Anglais.	Anglais.	Anglais.		Tenue des livres.	Anglais.			
3 à 4	Histoire.	Géographie.	Religion.		Histoire.	Géographie.	5	3	Français.
							4	3	Anglais.
							4		Arithmétique.
							2	2	Histoire.
							2		Géographie.
								2	Algèbre.
								2	Géométrie.
								1	Histoire Naturelle.
								1	Astronomie.
							1		Tenue des livres.
							1	1	Calligraphie.
							1	1	Dessin.
							1	1	Pédagogie.
								2	Physique.
								2	Chimie.
								1	Philosophie, etc.
							1	1	Religion.
							3	3	Chant, musique vocale.
							1	1	Gymnastique.
								5	École Modèle.
							3	3	Piano.

SECONDE ANNÉE.									
HEURES.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	Classe junior.	Classe senior.	
8 à 9	Algèbre.	Algèbre.	Géométrie.	Dessin et Calligraphie jusqu'à 10 h.	Géométrie.	Hist. Natur.			
9 à 10	Français.	Français.	Histoire.		Histoire.	Français.			
10 à 11	E. Modèle.	E. Modèle.	E. Modèle.	E. Modèle.	E. Modèle.			1	Histoire Naturelle.
2 à 3	Physique.	Physique.	Anglais.		Chimie.	Chimie.	1		Astronomie.
3 à 4	Anglais.	Astronomie.	Religion.		Anglais.	Pédagogie.	1	1	Tenue des livres.
5 à 6				Philosophie.			1	1	Calligraphie.
								2	Dessin.
								2	Pédagogie.
								2	Physique.
								1	Chimie.
								1	Philosophie, etc.
							1	1	Religion.
							3	3	Chant, musique vocale.
							1	1	Gymnastique.
								5	École Modèle.
							3	3	Piano.

LES DEUX CLASSES RÉUNIES.									
HEURES.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	Classe junior.	Classe senior.	
4 à 5	Chant.		Chant.		Chant.				1
4 à 4½		Gymnastique.				Gymnastique.	3	3	Chant, musique vocale.
10 à 11		Piano et Harmonium.		Piano.		Piano.	1	1	Gymnastique.
								5	École Modèle.
							3	3	Piano.

VISITES D'ÉCOLES.—Sa Seigneurie l'Évêque anglican de Montréal et le Surintendant de l'éducation ont visité dernièrement le *Lower Canada College* dont M. Walsh est le principal, rue St. Urbain. On y enseigne le grec, le latin, l'anglais et le français. Les élèves, et surtout ceux de la classe latine élémentaire, ont subi l'examen avec beaucoup d'avantage. Sa Seigneurie et le Surintendant ont adressé la parole aux élèves et ce dernier a distribué des prix, d'après les réglemens contenus dans la circulaire No. 20.

M. le Surintendant a aussi profité d'un voyage qu'il a fait dernièrement à Québec, afin de surveiller les préparatifs de l'ouverture de l'école normale, pour visiter quelques unes des écoles sous le contrôle des commissaires catholiques. Il a ainsi visité, accompagné de M. Morin, principal de l'école normale Laval, de M. Crémazie, secrétaire des commissaires et de M. l'inspecteur Bardy, la grande école des Frères de la Doctrine Chrétienne aux Glacis, celle des Sœurs de la Charité, et celle des Religieuses du Bon Pasteur. Un examen des plus sévères, fait sans avis préalable, lequel a duré, pendant deux jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi, a donné pour ces trois écoles les résultats les plus satisfaisants. Les classes supérieures des Frères et des Religieuses ont montré un progrès des plus remarquables, les premières, dans la géométrie, la trigonométrie et la tenue des livres, et les autres, dans la grammaire française, la géographie et l'histoire du Canada. Le nombre total des élèves de ces trois maisons excède 1500. Des prix ont été distribués. Les commissaires de Québec ont encore un grand nom-

bre d'autres écoles qui seront visitées plus tard. Nous publierons aussi prochainement un compte-rendu de toutes les visites d'école faites par le Surintendant depuis sa nomination, avec une liste des élèves qui ont reçu des récompenses.

On s'abonne pour cinq centimes par année au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. Joseph Lenoir assistant rédacteur.

On s'abonne pour cinq centimes par année au "Lower Canada Journal of Education" rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. John Raddiger assistant rédacteur. Les instituteurs peuvent recevoir, pour cinq centimes, les deux journaux ou à leur choix deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement dans tous les cas est payable d'avance.

Le journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers la fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'Instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix : un centime par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne pour chaque insertion subséquente, payable d'avance.

On s'abonne au Bureau de l'Éducation à Montréal, chez M. Thomas Roy, agent à Québec et pour la campagne en adressant au bureau de l'Éducation une demande d'abonnement par la poste, avec le montant. On est prié d'indiquer clairement et lisiblement le bureau de poste auquel le journal doit être expédié. Les abonnés feront bien aussi d'écrire leur adresse lisiblement à part de leur signature.